

# Ville de Bourg-La-Reine

## Objet : Débat sur les orientations générales du budget 2016

### Des contraintes financières lourdes suite aux mesures d'austérité de l'État et maintenant d'autres incertitudes avec la création de la Métropole du grand Paris

En application de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, et dans les deux mois précédant le vote du budget, il vous est proposé de tenir un débat sur les orientations générales du budget. Il convient de préciser que le débat d'orientation budgétaire n'a pas de caractère décisionnel mais vise à éclairer les orientations sur la préparation budgétaire, il ne donne donc pas lieu à un vote.

#### Sommaire du rapport :

I) Contexte général : situation économique et la réforme territoriale.....	2
1.1 Les Prévisions 2016: le retour de la croissance se confirme ( <i>l'INSEE</i> ) .....	2
1.2 L'inflation.....	3
1.3 Le plan d'économies de 50 milliards d'euros d'ici 2017 se poursuit ( <i>PLF2016</i> ) .....	3
1.4 La réforme territoriale et deux nouveaux territoires .....	5
II) Du fait de la contribution au redressement des comptes publics, le budget de Bourg-la-Reine restera tendu en 2016..	8
2.1 La baisse continue de la dotation globale de fonctionnement ( <i>PLF2016</i> ) .....	8
2.2 La contribution de la Ville au FPIC en hausse ( <i>source Cahb, Préfecture</i> ) .....	8
2.3 L'impact financier sur la commune suite à la création de la MGP et des EPT .....	9
2.4 Le levier fiscal et la capacité d'autofinancement.....	11
III) Les futurs projets en fonction des contraintes budgétaires .....	15
3.1 La création d'un espace de travail collaboratif.....	16
3.2 La restructuration du groupe scolaire Etienne-Thieulin La Faïencerie .....	16
3.3 Le développement des logements sociaux .....	17
3.4 Le projet de construction d'un nouveau bâtiment associatif.....	17
3.5 De nouvelles technologies pour une meilleure performance, au service des habitants .....	17
3.6 Le projet de construction d'une salle multi-activité.....	17
3.7 La poursuite des projets engagés pour une amélioration du cadre de vie .....	17
Conclusion.....	18

## I) Contexte général : situation économique et la réforme territoriale

### 1.1 Les Prévisions 2016: le retour de la croissance se confirme (l'INSEE) <sup>1</sup>

#### ➤ L'Insee prévoit une croissance de 1,6% pour 2016

Après un ralentissement fin 2015, la croissance française devrait repartir l'an prochain. L'Insee voit ainsi la croissance reprendre sur un rythme de 0,4 % par trimestre, soit une hausse annuelle de 1,6 %. L'amélioration devrait cependant intervenir dans le courant de l'année 2016. Sous l'effet des attentats à Paris le mois dernier, la croissance sera amputée de 0,1 point notamment en raison de la baisse de la consommation. Au final, en 2015 l'économie devrait finir à +1,1 % de croissance avec un dernier trimestre en faible hausse de 0,2 %.

En revanche, l'an prochain les économistes de l'Insee projettent une création de richesse en accélération avec une hausse du PIB de 0,4 % par trimestre. En rythme annuel, cette tendance ferait ressortir une croissance autour de 1,6 %, sauf événement imprévu.

Les raisons de ce redémarrage sont déjà connues depuis plusieurs mois. Certains économistes ont appelé cela "l'alignement des planètes". Pétrole au plus bas avec un litre de gazole à moins d'un euro, taux d'intérêt historiquement bas, baisse de l'euro qui soutient les exportations et redémarrage marqué des économies espagnoles et italiennes... autant de clignotants passés au vert qui bénéficient à l'économie française. La facture énergétique des entreprises se réduit ; celle des ménages aussi qui peuvent ainsi consacrer plus de revenus à la consommation. Les raisons d'espérer semblent réelles pour 2016.

D'autant que les entreprises voient leur taux de marge retrouver leur plus haut niveau depuis 2008 c'est-à-dire avant la crise financière internationale. En effet, les économistes tablent sur un niveau de 31,8 % mi-2016. La restauration des marges est l'étape indispensable avant la reprise des investissements par les entreprises. Et c'est là le second pilier, à côté de la consommation des ménages, de la croissance française. L'investissement devrait donc progresser de 0,8 % à 0,9 % chaque trimestre.

De leur côté, les ménages devraient reprendre le chemin de l'investissement dans la pierre grâce à des taux d'intérêt au plus bas, l'élargissement du prêt à taux zéro pour les primo-accédants et la montée en puissance du dispositif Pinel. Tous ces signaux devraient, s'ils se confirment, permettre au gouvernement de tenir sa prévision de croissance pour l'ensemble de l'année 2016 fixée à 1,5 %.

#### ➤ L'emploi

Seulement dans ce contexte, l'item «emploi» ne profiterait qu'à la marge de ces améliorations. Selon l'Insee, même si les créations d'emplois dans le secteur marchand devraient s'accélérer, le taux de chômage (au plus haut depuis 1997), ne devrait refluer que légèrement. De 10,5 % actuellement, la courbe du chômage devrait se stabiliser à 10,4 % d'ici mi-2016. Sur le premier semestre 2016, seuls 73 000 emplois devraient être créés par l'économie française, dont à peine la moitié dans le secteur privé et notamment dans les services. L'autre moitié devrait concerner la sphère publique ou para-publique.

---

<sup>1</sup> INSEE Institut national de la statistique et des études économiques

Le CICE "crédit impôt compétitivité emploi", mesure phare portée par le président de la République a eu, depuis son entrée en vigueur, deux effets. Destinée à alléger les charges des entreprises grâce à une déduction de 6 % du total des salaires distribués jusqu'à 2,5 fois le SMIC, le CICE a conduit les entreprises à augmenter les salaires et maintenir les emplois.

Le gouvernement espérait plutôt que les marges de manœuvre ainsi libérées soient utilisées pour créer de nouveaux emplois. Sur cet axe, le CICE n'a pas totalement démerité. En effet, une étude de l'OFCE montre qu'il a permis de sauver ou de créer 120 000 emplois depuis son entrée en vigueur.

## 1.2 L'inflation

Selon les prévisions, l'inflation se redresserait mais resterait faible d'ici mi-2016.

En novembre 2015, l'inflation est restée très modérée : les prix à la consommation ont stagné sur un an. L'inflation d'ensemble s'élèverait à peine d'ici mi-2016 (+0,2 % en juin), essentiellement du fait du renchérissement de l'énergie, pour partie lié à la hausse des taxes début 2016.

En revanche, le redressement de l'inflation sous-jacente depuis le début d'année s'est confirmé, à +0,7 % en novembre 2015 (contre -0,2 % un an auparavant). Elle serait ensuite stable d'ici mi-2016 (+0,7 % en juin 2016) : d'une part la dépréciation passée de l'euro continuerait de soutenir les prix des produits importés, notamment électroniques ; d'autre part, la baisse passée des cours des matières premières continuerait de se diffuser, jouant à la baisse sur l'inflation.

Le gouvernement a bâti le Projet de loi de finances pour 2016, présenté en conseil des ministres le 30 septembre 2015, sur les hypothèses suivantes: une croissance du produit intérieur brut (PIB) de 1,5% en 2016 (comparé à +1,0% en 2015) et une inflation modérée de +1,0%, après une quasi stagnation en 2015.

## 1.3 Le plan d'économies de 50 milliards d'euros d'ici 2017 se poursuit (PLF2016)<sup>2</sup>

L'assainissement des comptes publics continue de reposer pour une large part sur une maîtrise des dépenses publiques. Le plan d'économies de 50 milliards d'euros d'ici 2017 se poursuit et les collectivités locales y contribuent largement à travers la baisse de leur principal concours financier, la dotation globale de fonctionnement, mais y sont également associées via l'objectif renforcé de maîtrise de la dépense locale.

Cette ponction, opérée au titre de leur contribution au redressement des comptes publics, intervient alors que les autres dotations demeurent pour la plupart gelées ou s'inscrivent en baisse (les compensations fiscales diminuent, par exemple, de près de 3% puisque certaines d'entre elles servent de variable d'ajustement).

S'agissant de **la baisse sur 2016**, le calendrier et ses modalités ont été confirmés par le Projet de loi de finances pour 2016. L'effort cumulé demandé aux collectivités locales est de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017. Après une première contribution de 1,5 milliard d'euros en 2014 puis 3,67 milliards en 2015, un prélèvement supplémentaire similaire de **3,67 milliards** sera opéré dès 2016 (équivalent à un tiers des **11 Md€** annoncés). La répartition entre le bloc communal, les départements et les régions resterait effectuée au prorata du poids de chaque strate dans les recettes totales.

Pour le bloc communal, la décomposition entre communes et groupements serait réalisée en fonction de leurs recettes de fonctionnement, soit respectivement 70% et 30%.

---

<sup>2</sup> PLF 2016 projet Loi de Finances et Note de conjoncture de la Banque Postale nov.2015

Schématiquement, le budget de chaque collectivité supportera en 2016 les prélèvements déjà subis en 2014 et en 2015, auquel s'ajoutera le prélèvement 2016.

Il en sera de même sur l'ensemble de la période de contribution (2014-2017). Il ne s'agit pas de baisses successives annuelles avec « remise à zéro » d'une année sur l'autre mais bien **de baisses cumulées**, ainsi que le montre le tableau suivant:

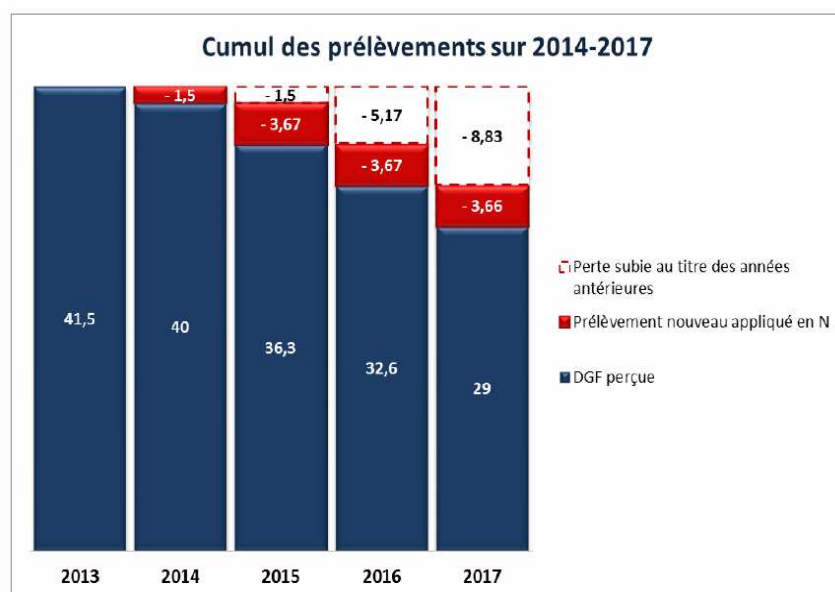


tableau ci-dessus en milliards d'€

➤ Réforme de la DGF "dotation globale de fonctionnement" reportée sur 2017

Dans le but d'atténuer les conséquences de la baisse des dotations pour les collectivités les plus en difficultés et afin de réduire les inégalités de dotations, le gouvernement a souhaité inscrire dans le PLF2016 une réforme de la DGF du bloc communal.

La nouvelle dotation forfaitaire des communes serait constituée de 3 éléments:

- la dotation de base (montant/habitant égal pour toutes les communes)
- la dotation de ruralité (si densité <= 75% de la densité moyenne)
- la dotation de centralité

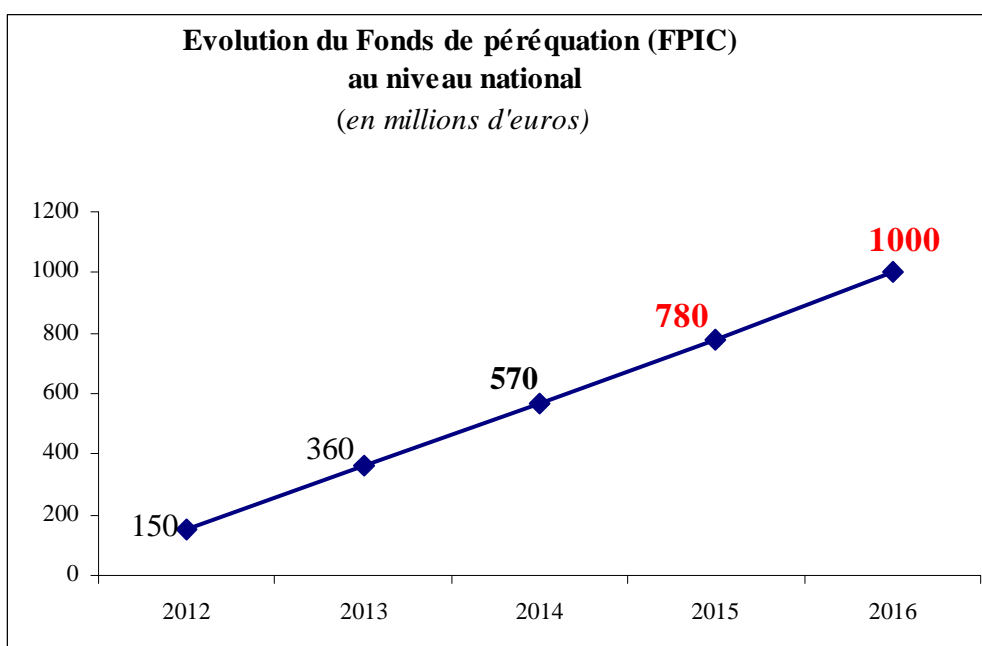
D'après les simulations, la réforme serait favorable aux 2/3 des communes et permettrait de réduire les écarts d'attributions injustifiées entre communes de même strate de population de 8% par an.

Cependant, cette réforme a été reportée sur 2017.

➤ Renforcement de la péréquation

La péréquation horizontale (entre collectivités locales) a augmenté de manière sensible en 2015 : pour le bloc communal +210 millions d'euros au titre du Fonds de péréquation des recettes intercommunales (le FPIC) et +20 millions d'euros au titre du fonds de solidarité des communes de l'Ile de France, le FSRIF. Le gouvernement a préféré limiter sa progression en 2016.

Selon la montée en charge initialement programmée, le FPIC aurait dû croître de 370 millions d'euros pour atteindre l'équivalent de 2% des recettes fiscales du bloc communal. La hausse retenue serait finalement proche de celle des années précédentes, à savoir **+220 millions d'euros** (voir le graphique ci-dessous).



La convergence de ces mesures va donc affecter directement la situation financière des communes d'Île de France au cours des prochaines années :

- comme toutes les communes, la commune de Bourg-La-Reine subira la baisse continue des dotations de l'État,
- tout en contribuant de manière croissante au fonds de péréquation, au bénéfice des communes de province.

#### 1.4 La réforme territoriale et deux nouveaux territoires

Deux nouveaux territoires ont été créés le 1er janvier 2016 : la Métropole du Grand Paris (MGP) et le Territoire 2, qui remplace la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Seine (CAHB). Cette nouvelle entité au nom provisoire (T2) regroupe 11 communes.

La MGP sera constituée de 131 communes avec 7 millions d'habitants et administrée par 209 conseillers métropolitains. L'ensemble de ces représentants est issu d'un nouveau découpage en 12 territoires de l'agglomération parisienne, dont le T2.

##### ➤ Périmètres et compétences

Les compétences vont être partagées entre la MGP et le T2 de manière progressive de 2016 à 2018. La MGP élaborera les politiques stratégiques alors que les territoires agiront à un niveau pragmatique et opérationnel.

La MGP se voit attribuer 4 compétences obligatoires:

- l'aménagement de l'espace métropolitain
- le développement et l'aménagement économique, social et culturel
- la politique locale de l'habitat
- la protection et la mise en valeur de l'environnement et la politique du cadre de vie

La MGP sera également en charge du schéma directeur des réseaux de distribution d'énergie.

Le seuil du périmètre des 12 futurs EPT "Etablissements Publics Territoriaux" (dont Paris) est fixé à 300 000 habitants minimum. Les EPT auront la charge de 10 compétences, qui, là aussi, seront transférées de manière progressive, dont 7 compétences obligatoires en propre :

- la gestion des déchets
- les équipements culturels et sportifs d'intérêt territorial
- la politique de la ville
- l'action sociale d'intérêt territorial
- le plan local d'urbanisme
- le plan climat air énergie
- l'assainissement et l'eau

Les 3 compétences restantes seront partagées avec la MGP:

- le développement économique: zones d'activité et actions de développement économique
- l'habitat: OPH, améliorations du parc immobilier bâti, réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre
- l'aménagement: opérations d'aménagement, actions de restructuration urbaine, constitution de réserves foncières

La répartition concrète, encore floue aujourd'hui, sera soumise à la définition des domaines qui relèvent de "l'intérêt métropolitain". Le conseil de la Métropole disposera de 2 ans maximum, soit jusqu'au 31 décembre 2017, pour donner du contenu à cette formule. Toutes les autres compétences qui n'entrent pas dans ce champ seront donc exercées par les territoires.

➤ La gouvernance des EPT

Un conseil de territoire sera composé de 80 membres et les conseillers métropolitains seront de droit des conseillers territoriaux.

Bourg-la-Reine y compte 4 élus sur 80 conseillers territoriaux, contre 6 pour l'ancienne CAHB.

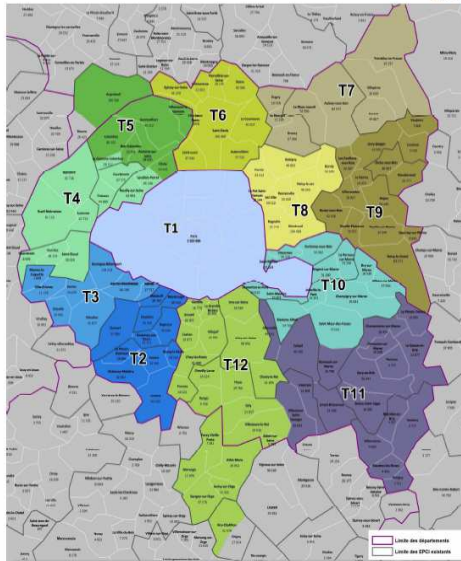
Notre Ville est donc intégrée dans le T2 couvrant le périmètre suivant :

- la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre (Antony, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, le Plessis-Robinson, Sceaux, *sortie de Verrières-le-Buisson et Wissous*),
- la communauté d'agglomération Sud-de-Seine (Bagneux, Clamart, Fontenay-aux-Roses et Malakoff),
- et la communauté de communes de Châtillon-Montrouge.

Le tout forme un ensemble de 11 communes et 394 997 habitants.

## La métropole du Grand Paris, un EPCI à fiscalité propre et à statut particulier

### Le périmètre



	Nbre de communes	Population totale INSEE 2012	Superficie (km <sup>2</sup> )	Conseillers métropolitains	Nbre cons. territoriaux
<b>T1 - Paris</b>	1	2 265 886	105,4	62	163
<b>T2 -</b>	11	394 997	47,0	11	80
<b>T3 - GPSO</b>	8	314 621	36,7	10	73
<b>T4 -</b>	11	568 139	59,4	14	90
<b>T5 -</b>	7	434 977	49,7	10	80
<b>T6 - Plaine Commune</b>	9	414 806	47,4	12	80
<b>T7 -</b>	8	349 133	78,1	9	72
<b>T8 - Est Ensemble</b>	9	402 477	39,2	10	80
<b>T9 -</b>	14	385 323	71,6	14	80
<b>T10 -</b>	13	505 372	56,3	15	90
<b>T11 -</b>	18	351 647	113,9	19	74
<b>T12 -</b>	22	632 237	109,5	23	92

Projet présenté au Conseil des élus du 16 juillet 2015

## II) Du fait de la contribution au redressement des comptes publics, le budget de Bourg-la-Reine restera tendu en 2016

Afin d'atteindre ses objectifs en termes de réduction de l'endettement et du déficit publics ce qui permettra, à moyen terme, de ramener les comptes publics à l'équilibre structurel ; le gouvernement a souhaité que les collectivités territoriales participent, cette année encore, à l'effort de redressement des finances publiques.

### 2.1 La baisse continue de la dotation globale de fonctionnement (PLF2016)

Afin de faire une estimation du montant de notre dotation globale de fonctionnement pour l'année à venir, il est important de prendre en compte plusieurs éléments. Tout d'abord, en 2016, la contribution annuelle demandée à chaque collectivité viendra s'ajouter à celle de 2015.

Par ailleurs, il faudra également prendre en compte **la baisse de la population**, qui passe de 20 254 habitants à 20 091 habitants cette année, soit une baisse de 163 habitants.

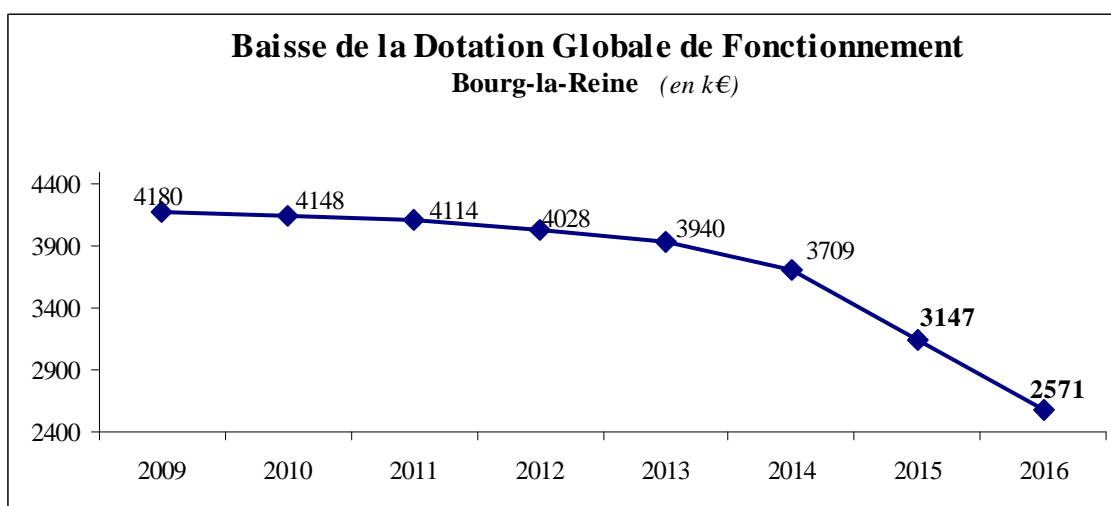
Enfin, comme l'année passée, la contribution 2016 sera prélevée sur la dotation forfaitaire de 2015 (3150 k€) et comprend:

- une baisse de la dotation en fonction de la population - 18 k€ environ
- une contribution au redressement des finances publiques -467 k€
- une baisse supplémentaire -94 k€

La DGF dotation globale de fonctionnement s'élèverait en 2016 à **environ 2 571 k€**.

Au global **depuis 2012**, la Ville a donc **perdu 1 457 k€** dans ses recettes de fonctionnement.

=> Cela correspondrait pour **Bourg-la-Reine** à une **perte de 576 k€** sur le budget 2016



### 2.2 La contribution de la Ville au FPIC en hausse (source Cahb, Préfecture)

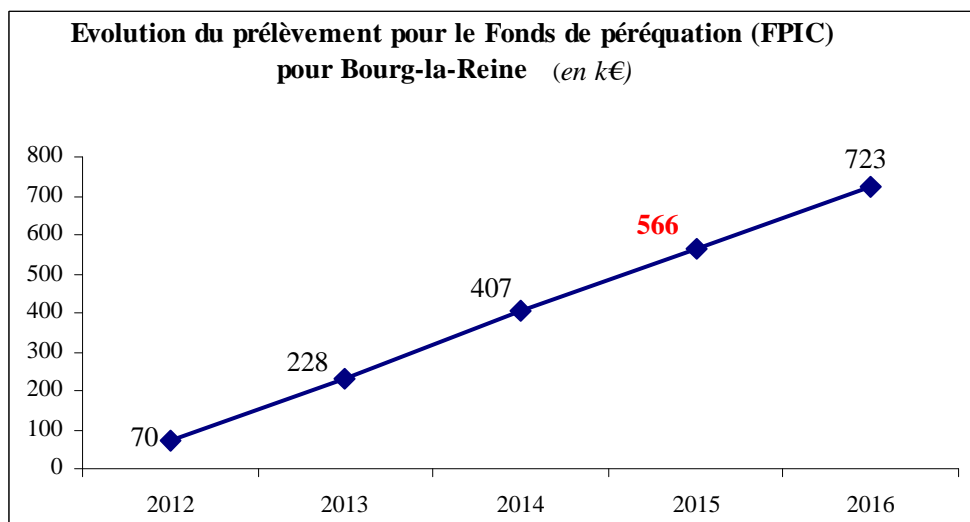
Bourg-La-Reine a été contributrice au FPIC, Fonds de péréquation des recettes intercommunales, pour un montant en 2015 de **566,2 k€**. Cette dépense, supérieure aux estimations de la PLF 2014 - qui étaient de 513 k€ -, représente une **perte nette pour notre Ville**.



Par prudence, afin de prévenir une nouvelle augmentation des prélèvements en 2016 et en attendant la mise en place de la Métropole du Grand Paris assortie d'une notification émanant de l'État concernant les flux financiers, la somme de **723k€ a été budgétée pour 2016**.

**En cumulé depuis 2012**, la Ville a donc versé la somme de **1 995 k€** au fonds de péréquation.

⇒ Cela correspondrait à **hausse des prélèvements de 156,8 k€ par rapport à 2015**



⇒ L'impact global de la baisse des dotations et hausse des prélèvements de l'Etat

Au total, les diminutions de recettes et augmentations de dépenses ainsi imposées par des décisions extérieures à la ville représenteront en 2016 un montant cumulé nouveau de près **733 k€**, soit une augmentation d'impôts équivalente à environ +6 points (augmentation des taux d'imposition de +1% = +128 k€).

(Pour rappel, en 2015, ces prélèvements avaient impacté nos finances à hauteur de 884k€)

Par conséquent, au global (DGF et FPIC) **depuis 2012**, les pertes cumulées s'élèvent à **3 452 k€** en section de fonctionnement.

### 2.3 L'impact financier sur la commune suite à la création de la MGP et des EPT

L'ordonnance financière et fiscale a été présentée en conseil des ministres le 9 décembre 2015. Elle prévoit un partage des allocations de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale dont la fiscalité des ménages ex-CAHB transférée exclusivement aux communes, mais nous ne connaissons pas encore la part revenant à Bourg-la-Reine.

#### ➤ La création du FCCT "Fonds de compensation des charges territoriales"

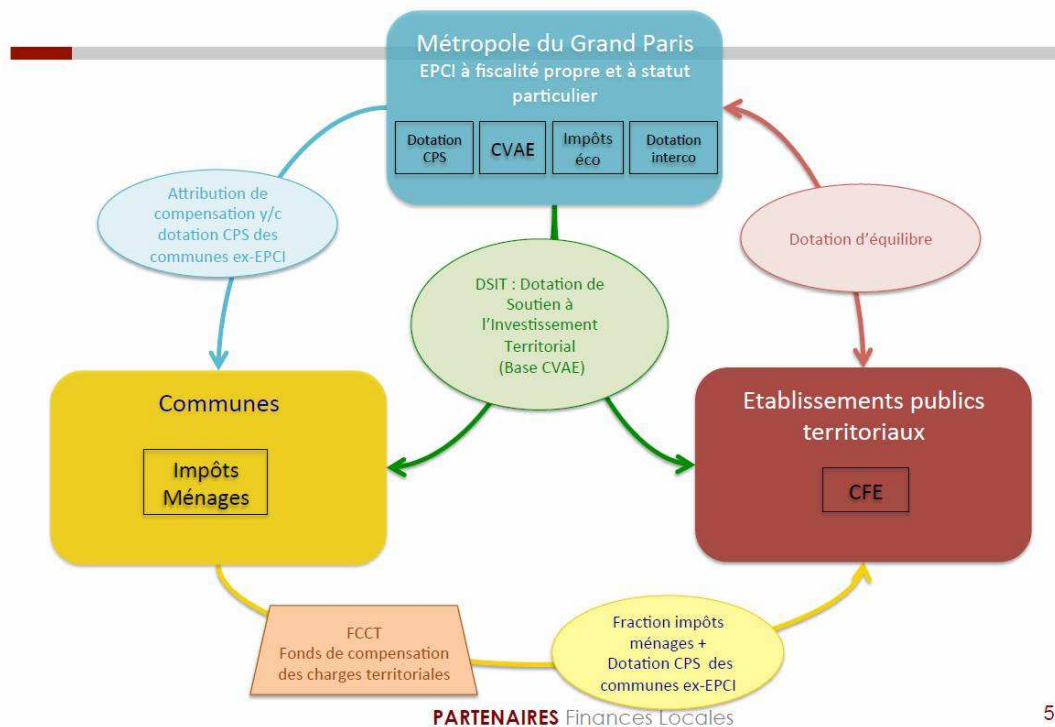
Pour une "*simplification*" de la gouvernance, une disposition relative au FCCT "Fonds de Compensation des Charges Territoriales" institue un FCCT au profit de chaque EPT "établissement public territorial" et précise les composantes de la dotation qui sera une dépense obligatoire versée par les communes de 2016 à 2020 :

- Bourg-la-Reine servira d'intermédiaire en ce qui concerne le reversement des impôts ménages initialement perçus par la CAHB. Notre ville devrait ainsi recevoir **environ 3,6 millions €** en plus de ses produits fiscaux qui seront ensuite reversés au Territoire 2 via le FCCT
- Bourg-la-Reine percevra de la part de la MGP le montant de la dotation compensation "part salaire" des communes ex-CAHB, puis elle reversera sa partie au Territoire 2 via le FCCT. La Ville servira là aussi d'intermédiaire toutefois le **montant n'est pas connu à ce jour**.

➤ La révision de l'Attribution de compensation

Bourg-la-Reine percevra de la MGP à compter de 2016 l'Attribution de compensation, initialement versée par la CAHB, en y incluant la dotation de solidarité communautaire DSC, suite aux délibérations des conseils municipaux de décembre 2015 dans les 7 villes de la CAHB, (visant à maintenir le même niveau de recettes de la part de la CAHB).

### Synthèse de l'architecture financière et fiscale 2016-2020



## 2.4 Le levier fiscal et la capacité d'autofinancement

### ➤ Le ratio de l'indice RPI "ressources propres d'investissement"

Ce ratio est une notation de l'équilibre du budget. La loi impose qu'il soit supérieur à zéro. Il s'agit de la somme des RPI et de l'épargne nette, divisée par les RPI.

Les ressources propres d'investissement sont constituées de plusieurs éléments dont:

- des produits de cession (ventes de biens immobiliers)
- de la subvention de l'État en fonction des dépenses d'investissement : le FCTVA (Fonds de compensation sur la valeur ajoutée)
- diverses taxes (taxes d'aménagement)

Pour sa part, l'épargne nette se calcule selon la formule :

(recettes de fonctionnement) – (dépenses de fonctionnement) – (remboursement du capital d'emprunt)

Ainsi, les ressources propres d'investissement doivent permettre de couvrir une épargne nette négative.

Dans les chiffres cela se traduit par un ratio situé entre 0 et 1 si l'épargne nette est négative mais couverte par les RPI ; ou inférieur à 0 si les RPI ne permettent pas de neutraliser le déficit d'épargne.

Dans ce dernier cas les subventions et l'emprunt serviront principalement au remboursement d'une partie du capital d'emprunt.

A Bourg-la-Reine, jusqu'en 2015, ce ratio est resté positif. En 2016, en raison de la baisse importante des ressources financières due à l'État, une attention toute particulière doit se porter sur ce ratio.

Variables de pilotage	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
RPI : indice	1,5	1,2	1,6	1,4	0,9	0,3	0,8	1,7

### ➤ La capacité d'autofinancement nette (CAF)

La capacité d'autofinancement nette est calculée ici selon la formule suivante:

$$CAF = RF - DF - \text{remboursement du capital d'emprunt}$$

RF = recettes de fonctionnement hors produits de cession (produits exceptionnels)

DF = dépenses de fonctionnement

En pratique, le résultat des opérations de gestion courante doit dégager une CAF positive permettant ainsi à la ville d'autofinancer ses projets d'équipements.

Depuis 2012, soit un total de 4 années consécutives, la Ville ayant décidée de ne pas augmenter les impôts, la CAF nette de la ville n'a cessé de diminuer.

En 2015, grâce à une recette exceptionnelle versée par la SEM92 et correspondant à un acompte sur résultat des 2 ZAC, la CAF de la ville est positive de 1,3 millions d'euros.

En effet, récoltant le fruit de son investissement pour la construction de la ZAC de la Bièvre et de la ZAC du centre-ville, en partenariat avec la SEM92, la Ville a reçu un acompte sur le résultat de ces opérations en 2014 s'élevant à 2 M€ puis en 2015 d'un montant de 1,8 millions d'euros. Un acompte sur 2016 s'élèverait à environ 850 k€ (en recettes exceptionnelles de fonctionnement).

Par conséquent, dans ce contexte économique difficile depuis plusieurs années et en raison de la poursuite de la baisse des concours financiers de l'Etat, qui devrait aboutir à une nouvelle contraction de l'épargne, l'équipe municipale devra effectuer un arbitrage difficile sur les investissements et trouver des marges de manoeuvres financières (emprunt, levier fiscal...etc) pour pouvoir équilibrer les comptes en 2016.

en M€	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
CAF Brute (autofinancement au profit de l'inv)	2,295	2,154	3,182	3,286	2,756	1,992	2,133	3,867
Remboursement du Capital	1,502	1,810	2,039	2,545	3,206	2,891	2,899	2,544
CAF Nette = CAF brute - rembt du capital	<b>0,793</b>	<b>0,345</b>	<b>1,142</b>	<b>0,741</b>	<b>-0,450</b>	<b>-0,899</b>	<b>-0,766</b>	<b>1,323</b>

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
CAF brute / rembt du capital (> 100%)	153%	119%	156%	129%	86%	69%	74%	152%

➤ Coefficient de revalorisation des valeurs locatives: bases fiscales

Concernant les bases imposables, la revalorisation forfaitaire cadastrale qui a été de 0,9% en 2014 et 2015 pourrait se situer à 1% cette année.

Les bases d'imposition ont été dynamiques en 2015 s'élevant à 84 millions d'euros, soit une hausse effective de 3% dont 0,9% en raison de la revalorisation forfaitaire des bases de la loi de finances 2015 et grâce à une hausse en volume de 2,13% (intégration des nouveaux logements des ZAC).

Hausse en volume estimée à 1,50% en 2016.

Les bases fiscales seraient aussi légèrement plus élevées en 2016 car le PLF 2016 annonce une revalorisation forfaitaire **de 1,0%**.

Donc, à taux d'imposition constants, les recettes fiscales augmenteraient d'environ **+320 k€** pour s'élever à **13,2 millions d'euros**.

BASES FISCALES	bases effectives 2014	bases effectives 2015	bases budget 2016
TH	44 513 433	46 220 184	47 375 689
FB	36 980 215	37 744 977	38 688 601
FNB	48 466	47 000	47 000
<b>Total Bases</b>	<b>81 542 114</b>	<b>84 012 161</b>	<b>86 111 290</b>
% n / eff n-1	1,24%	3,03%	2,50%
revalo forfaitaire LF	0,90%	0,90%	<b>1,00%</b>
hausse en volume	0,34%	2,13%	1,50%

➤ Fixation des taux d'imposition :

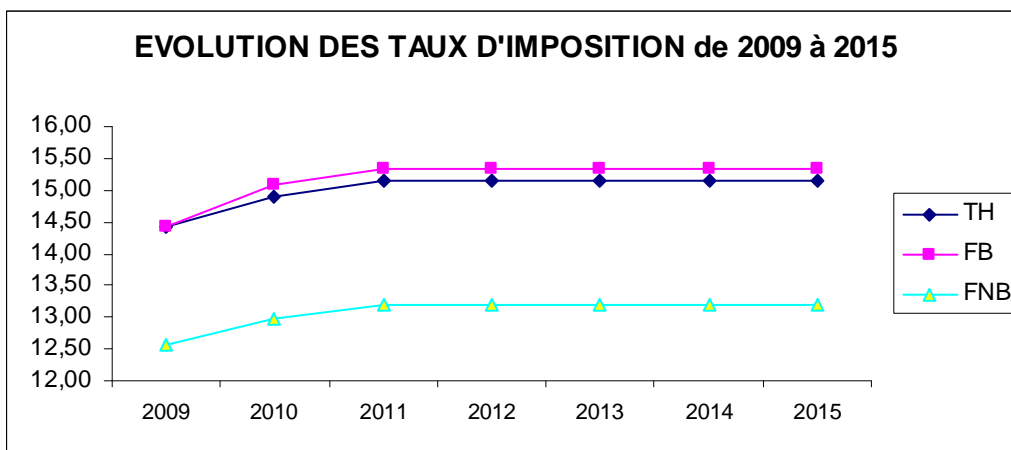
La politique menée par l'équipe municipale, sur les 4 dernières années, a permis de stabiliser les taux d'imposition entre 2011 et 2015.

Les contributions directes ont augmenté en moyenne **de 225 k€ par an** depuis la stabilisation des taux d'imposition. En 2016, si ces taux ne sont pas valorisés à la hausse l'augmentation de l'épargne de la ville serait d'environ **320 k€**, ce qui ne couvre pas la baisse des concours de l'Etat et des prélèvements s'élevant à **733 k€**.

L'objectif serait de continuer à ne pas augmenter les impôts 2016. Pour ce faire, le Maire souhaiterait privilégier les économies de fonctionnement mais tout en essayant de conserver la

qualité des services. Ces prochains mois, permettront d'analyser l'impact budgétaire de certaines mesures et d'en vérifier la pertinence.

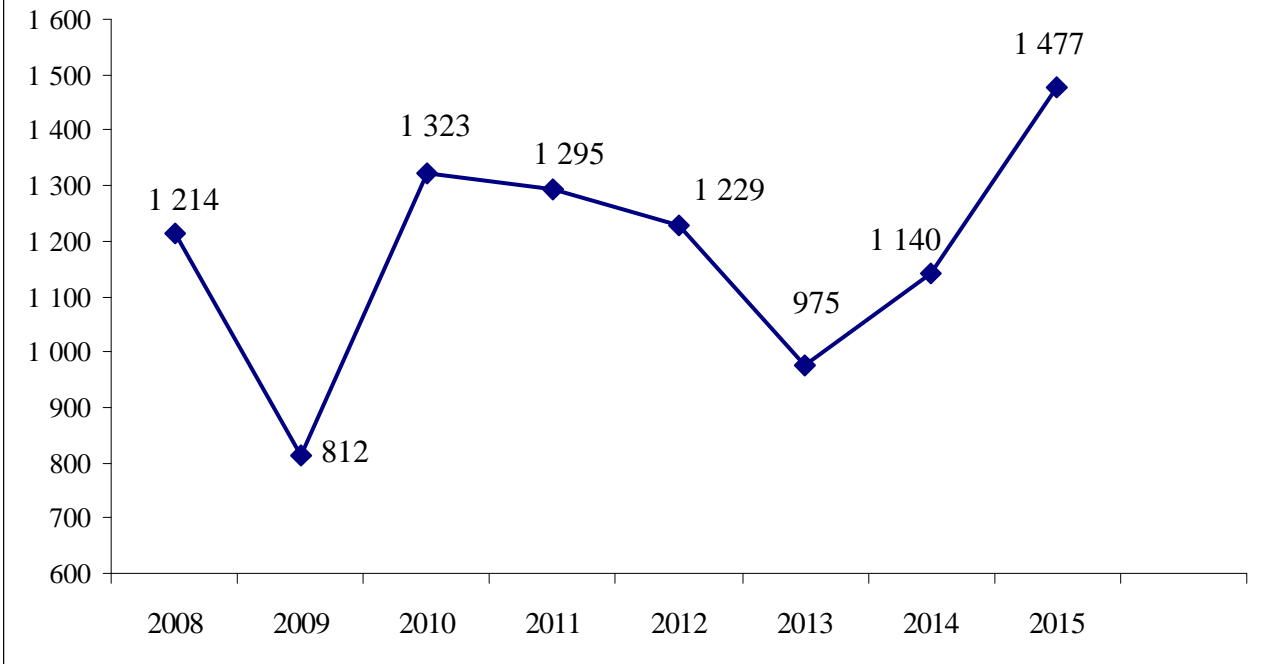
Taux d'imposition en %	Taux 2011 à 2015	
Taxe d'habitation	15,15	...
Taxe foncier bâti	15,34	...
Taxe foncier non bâti	13,20	...



➤ Le produit des droits de mutation

Parmi les autres ressources fiscales, le produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) pourrait afficher un niveau supérieur à celui du budget 2015 car suite à une excellente année et la reprise de l'activité immobilière, la Ville voit son produit **s'élever à 1,4 millions d'euros**.

Evolution du produit des Droits de mutation  
*en milliers d'euros*



### III) Les futurs projets en fonction des contraintes budgétaires

Dans ce contexte économique difficile et suite à la forte diminution des concours de l'Etat, qui se désengage à tous les niveaux, la confrontation entre besoins et contraintes donne lieu à des arbitrages difficiles.

En 15 ans, les collectivités locales ont absorbé de nombreux transferts de compétences soit l'équivalent de 28 milliards d'euros dans les comptes 2015. De plus, le principal concours financier de l'Etat fait l'objet depuis 2014 d'une forte baisse programmée jusqu'en 2017. Enfin, la réforme territoriale et la succession des échéances électorales locales recomposent le paysage institutionnel et politique de nos territoires.

Dans ce contexte, 2016 ouvre un nouveau cycle d'arbitrages financiers, qui porteront notamment sur le niveau et le type de dépenses locales, et qui ne seront évidemment pas sans conséquence sur leurs différents bénéficiaires (ménages, entreprises, associations,...).

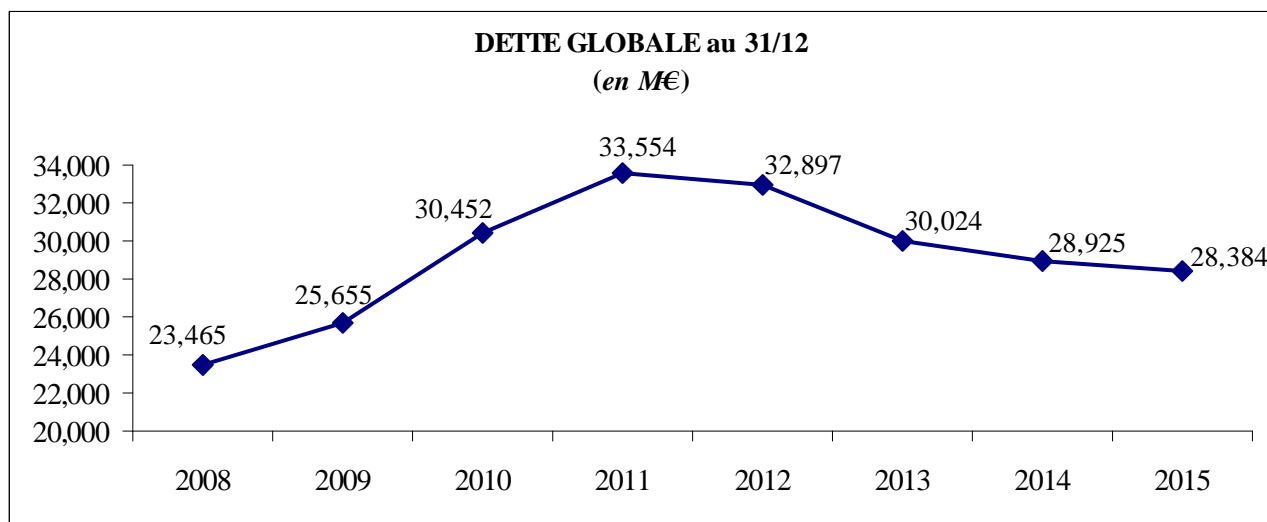
Face à la confrontation entre les besoins d'infrastructures ou d'entretien et les contraintes financières, certains projets devraient être redimensionnés, reportés voire annulés.

Par conséquent, ces arbitrages devront porter non seulement sur les dépenses de fonctionnement mais aussi sur les investissements. On peut ainsi s'interroger sur :

- le niveau de dette nécessaire dans le futur pour pouvoir réaliser les projets de l'équipe municipale ?
- quelle politique de gestion du patrimoine ?

Fin 2015, le niveau d'endettement de la ville se situait à environ 28,4 millions d'euros, avec un niveau d'investissement à hauteur de 8 millions d'euros.

Un emprunt sur 2016 serait nécessaire pour réaliser des projets d'équipements.



En raison de la baisse de l'encours global depuis 2012, le ratio de l'encours sur le remboursement du capital se situe autour de 11 années.

Ratio	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
ENCOURS / REMBT CAPITAL en années	15,3	13,0	12,6	12,0	10,5	11,4	10,4	11,4

Le ratio de l'encours de dette au 31 décembre sur la capacité d'autofinancement brute est supérieure à 12 ans depuis 2012, date à laquelle les taux d'imposition ont cessé d'évoluer.

Ratio	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>ENCOURS 31.12 / CAF BRUTE</b> (hors produit de cession) (<12ans)	10,2	11,9	9,6	10,2	11,9	15,1	13,6	7,3

Le Débat d'orientation budgétaire va consister à étudier les conditions pour essayer de maintenir les priorités sur la préservation d'un cadre de vie durable et moderne, le renforcement de la solidarité entre les Réginauburgiens, avec des services à la population innovants et performants.

Selon les prochains arbitrages, les projets suivants seront entre autres à l'étude et/ou pourront être réalisés prochainement :

### 3.1 La création d'un espace de travail collaboratif

Une majorité des déplacements est constituée par les déplacements domicile travail. Or, certains salariés ont la possibilité, suivant leur métier, de faire du télétravail. Les gains sont multiples : économies de carburant ou de transports en commun, diminution des impacts, gain de temps, qualité de vie, ... Une des pistes d'actions étudiée dans le cadre du Plan d'actions pour l'énergie durable, voté en 2010, et visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire, est le développement du télétravail sur le territoire.

C'est dans ce contexte que la Ville a étudié le projet d'implantation d'un espace de travail collaboratif, en partenariat avec un opérateur privé, la société Stop & Work, dont les actionnaires sont Regus, un des premiers fournisseurs d'espaces de bureaux, à rayonnement mondial, Orange, opérateur du numérique majeur et enfin, la Caisse des Dépôts. Dans le cadre du développement de son activité, et de sa volonté de structurer à court terme un réseau de télécentres (ou espaces de travail collaboratifs) en Ile-de-France et plus largement sur le territoire national, la société Stop & Work a souhaité retenir le site de l'ancienne bibliothèque municipale. Ce lieu est idéalement situé pour accueillir un projet de cette nature par rapport aux différents services dont peuvent avoir besoin les utilisateurs d'un espace de travail collaboratif : un des premiers nœuds multimodaux de transport en Ile-de-France (5 minutes), centre-ville et commerces (3 minutes), parkings (5 minutes), lieux de restauration (3 à 10 minutes), poste (5 minutes).

Afin de permettre la reconversion des locaux, la Ville réalisera des travaux de réhabilitation et Stop&Work réalisera des travaux d'aménagements nécessaires à l'installation de l'espace de travail collaboratif. 90 postes de travail sont envisagés dans cet espace.

### 3.2 La restructuration du groupe scolaire Etienne-Thieulin La Faiencerie

La ville travaille sur le projet de restructuration du groupe scolaire de la Faiencerie en concertation avec les différents acteurs concernés. Après l'analyse de plusieurs scénarios et avec l'aide d'un architecte-programmiste, une démolition-reconstruction s'avère plus avantageuse pour un coût global d'environ 20 M€ TTC.



### 3.3 Le développement des logements sociaux

L'équipe municipale poursuivra son action de soutien au logement social en finançant le développement de ce type de logement, soit en construction neuve, soit en rénovation c'est à dire en transformant des immeubles existants pour créer de nouveaux logements sociaux.

### 3.4 Le projet de construction d'un nouveau bâtiment associatif

La ville prévoit la construction d'un nouveau bâtiment pour le CAEL, une association favorisant le lien social et intergénérationnel. En effet, la MJC est actuellement implantée dans la villa Maurice. Or ce bâtiment est vieillissant et ne correspond plus au besoin de l'association. Grâce à la création de ce nouveau bâtiment, l'association disposera de nouveaux locaux situés en centre ville, d'une surface de plancher de 2100 m<sup>2</sup>.

### 3.5 De nouvelles technologies pour une meilleure performance, au service des habitants

#### ➤ Un nouveau site Internet

La dernière refonte du site Internet de la Ville a été réalisée en janvier 2010. Toutefois, les technologies et fonctionnalités ayant rapidement évolué, l'utilisation et l'ergonomie du site sont aujourd'hui obsolètes. Un nouveau site Internet, plus performant et convivial, est donc aujourd'hui nécessaire pour assurer une meilleure communication de la Ville.

#### ➤ Vers une architecture réseau sécurisée et moderne

La professionnalisation des services municipaux impose de plus en plus des moyens de communication et d'échange efficaces et efficaces. Aussi en 2016 une nouvelle architecture réseau viendra remplacer l'existante. Ce nouvel outil offrira aux agents des moyens de fonctionner de façon plus rapide, sécurisée et simple d'accès.

### 3.6 Le projet de construction d'une salle multi-activité

La ville souhaite se doter d'une salle polyvalente multiculturelle qui sera dans son utilisation à mi-chemin entre l'équipement privé et l'infrastructure publique. Cette nouvelle salle pourrait être située sur le site de l'ancienne poste à savoir au 98 Avenue du Général Leclerc.

### 3.7 La poursuite des projets engagés pour une amélioration du cadre de vie

La ville de Bourg-la-Reine s'attache à maintenir un réseau de voirie en bonne qualité et continue cette année d'assurer l'entretien des bâtiments municipaux tels que les écoles, les crèches ou les équipements sportifs. La ville poursuit également activement ses travaux d'enfouissements des réseaux et d'aménagements afin de favoriser les accès pour les personnes à mobilité réduite.

## Conclusion

A l'avenir, la Ville continuera à financer une partie des investissements par de l'endettement mais elle ne devrait cependant pas en faire la variable d'ajustement de la baisse de l'épargne, cette option n'étant pas tenable à moyen terme. La reprise des investissements à compter de 2016 restera donc conditionnée à la capacité pour la Ville de Bourg-la-Reine de se reconstituer des marges d'autofinancement dans un contexte d'atonie des recettes courantes.

L'objectif de ce Débat d'orientation budgétaire est d'étudier et de trouver des solutions pérennes pour maintenir les projets de la Ville en s'adaptant à ces contraintes financières actuelles et futures.

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2016.